

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 22 juin 2015**CP2015\_06\_2  
id. 1789

*L'an deux mille quinze le vingt deux juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**FOURNITURE DE MOBILIER POUR LE DÉPARTEMENT DE  
TARN-ET-GARONNE  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS**

Pour répondre aux besoins des services départementaux en matière de mobilier, une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure de nouveaux marchés ; les précédents, qui couvraient la période 2010-2014, étant arrivés à échéance.

Les lots 1 et 2 sont plus particulièrement destinés à équiper les bureaux des agents des services départementaux (hors Hôtel du Département, site pour lequel des marchés spécifiques ont été précédemment conclus), et ceux des personnels administratifs des collèges. Les autres lots concernent à la fois l'équipement des locaux départementaux et des collèges.

## **I - Procédure de passation**

Les caractéristiques principales des marchés sont les suivantes :

→ Procédure : Appel d'offres ouvert européen (articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics),

→ Marchés à bons de commande sans montant minimum-maximum, décomposés ainsi qu'il suit :

Lot 1 – Mobilier de bureau

Lot 7 – Mobilier d'infirmierie

Lot 2 – Sièges de bureau

Lot 8 – Service de restauration

Lot 3 – Mobilier scolaire

Lot 9 – Mobiliers spécifiques

Lot 4 – Mobilier de restauration

Lot 10 - Rayonnages

Lot 5 – Tableaux et affichage

Lot 11 – Armoires à produits chimiques

Lot 6 – Equipement des locaux à sommeil

Lot 12 – Equipement général

→ Durée : 1 an, tacitement reconductible 3 fois pour une période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

## **II – Modalités d'attribution**

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique, permettant à la Commission d'Appel d'Offres de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

→ valeur technique de l'offre : 45%,

→ prix : 35 %,

→ garantie et service après : 15 %,

→ délais de livraison : 5 %.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11 mai 2015, a examiné les offres déposées par les candidats qui ont répondu à cette consultation dans les formes et délais requis.

A l'issue de l'analyse, la Commission a décidé d'attribuer les marchés présentés.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 11 mai 2015,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Département, l'ensemble des marchés de fourniture de mobilier pour le Département, avec les sociétés suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Attributaire</b>
1 – Mobilier de bureau	Société DACOTA
2 – Sièges de bureau	Société DACOTA
3 – Mobilier scolaire	Société SIMIRE
4 – Mobilier de restauration	Société SIMIRE
5 – Tableaux et affichage	Société DACOTA
6 – Equipement des locaux à sommeil (destiné aux internats)	Société MAGNE/SOUVIGNET
7 – Mobilier d'infirmerie (divans d'examen, armoires à pharmacie, paravent)	Société MEDIQ FRANCE
8 – Service de restauration (plateaux de service, chariots à plateaux, ...)	Société CALLE
9 – Mobiliers spécifiques (casiers, vestiaires, chariots de manutention, ...)	Société MANUTAN COLLECTIVITE
10 – Rayonnages	Société LAPOUYADE
11 – Armoires à produits chimiques (armoires de sécurité)	Société SODIPRO
12 – Équipement général (lampes de bureau, portemanteaux, repose-pieds)	Société MANUTAN

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Département, toutes les éventuelles pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC